

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 SG 110 Subvention à l'association du Collectif Jeune cinéma (10e) pour la 14e édition du Festival des Cinémas Différents de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif Jeune Cinéma

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 500 euros est attribuée à l'association Collectif Jeune Cinéma afin qu'elle organise à Paris la 14e édition du Festival des Cinémas Différents de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5 500 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2012, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.